

**AVIS PUBLIC
RÈGLEMENTS DE TAXATION 2024**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la Ville d'Amos a adopté les règlements suivants :

- 1) VA-1259 décrétant la tarification relative au financement de certains biens, services et activités, et l'imposition de différents droits, charges, frais, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2024;
- 2) VA-1260 concernant l'imposition des taux de taxes et des taxes spéciales pour l'exercice financier 2024;
- 3) VA-1261 concernant l'imposition d'une compensation pour services municipaux pour l'exercice financier 2024;
- 4) VA-1262 concernant l'imposition d'une compensation relative au service de l'eau pour l'exercice financier 2024;
- 5) VA-1263 concernant l'imposition d'une compensation relative au service de l'assainissement des eaux usées et au service de vidange de certaines installations septiques pour l'exercice financier 2024;
- 6) VA-1264 concernant l'imposition d'une compensation relative à la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel et exonération d'une telle compensation pour le secteur institutionnel et pour les organismes à but non lucratif pour l'exercice financier 2024;
- 7) VA-1265 concernant une taxe de secteur pour la rue Alexina-Godon pour l'exercice financier 2024;
- 8) VA-1266 concernant une taxe de secteur pour la rue J.-P.-Houde et un tronçon de la rue Alexina-Godon pour l'exercice financier 2024;
- 9) VA-1267 concernant une taxe de secteur pour le prolongement de la rue J.-P.-Houde et le raccordement de l'avenue Aiguebelle pour l'exercice financier 2024;
- 10) VA-1268 concernant une taxe de secteur pour la rue Edgar-Jolin pour l'exercice financier 2024;
- 11) VA-1269 concernant une taxe de secteur pour des tronçons des rues de la Brasserie et Bellevue pour l'exercice financier 2024;
- 12) VA-1270 concernant une taxe de secteur pour la rue Harricana Nord pour l'exercice financier 2024.

Tous ces règlements sont maintenant déposés au Service du greffe de la Ville situé au 182 de la 1^{re} rue Est à Amos où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau et qu'ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

DONNÉ À AMOS, LE 14 DÉCEMBRE 2023.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 14 décembre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 14 décembre 2023

M^e Claudyne Maurice, greffière